

Règlement édition 2018

I. Conditions d'acceptation

Le Trophée des Entreprises s'adresse en priorité aux entreprises et collectivités de Saint-Quentin-en-Yvelines sollicitant une inscription dans la limite des places disponibles. Les 3 membres de l'équipe doivent impérativement faire partie de la même entreprise. Peuvent-être acceptés après validation de l'organisation : les associations « réseaux d'entreprises », les grandes écoles ou université.

Tous les concurrents doivent justifier de leurs aptitudes physiques en fournissant à l'inscription un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du raid multisports, de course à pied, de VTT ou de course d'orientation en compétition, datant de moins d'un an à la date du Trophée des Entreprises.

Le certificat médical est obligatoire pour pouvoir participer.

En acceptant le règlement, les concurrents certifient savoir nager sur une longueur de 50 mètres et supporter une immersion. Ils certifient également avoir souscrit une assurance garantissant leur responsabilité civile et acceptent les risques encourus par une telle pratique sportive.

II. Inscription

Les inscriptions se font uniquement via le site internet : www.tde.sqy.fr. Seuls les dossiers complets seront validés.

Procédure à suivre :

1. Prendre connaissance du règlement.
2. Créer votre compte sur www.tde.sqy.fr (si vous avez déjà participé, il vous suffit de vous connecter à votre compte existant).
3. Remplir le bulletin d'inscription en ligne.
4. Télécharger les documents nécessaires en quelques-clics pour valider votre inscription:
 - Un certificat médical (par équipier).
 - Un justificatif d'appartenance à la même entreprise pour chacun des participants.
 - Un justificatif par équipe démontrant que votre entreprise est basée sur l'une des 12 communes de Saint-Quentin-en-Yvelines (*Elancourt, Guyancourt, La Verrière, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Voisins-le-Bretonneux, Villepreux, Plaisir, Les Clayes-Sous-Bois, Coignières, Maurepas*).

En cas d'absence de justificatif, le tarif « hors SQY » sera appliquée et l'inscription mise en attente jusqu'au 15 avril inclus. **Ce justificatif est à fournir uniquement pour les inscriptions avant le 16 avril.**

5. Établir votre chèque d'inscription à l'ordre du Trésor Public (voir III. Tarifs)

IMPORTANT : si vous désirez inscrire plusieurs équipes, il est impératif de faire **UN** chèque d'inscription par équipe. Le cas échéant, si vous procédez à un paiement groupé, aucun remboursement ne sera effectué si l'inscription d'une des équipes n'est pas validée par l'organisateur.

Attention : pensez à indiquer au dos du chèque et du certificat médical le numéro de dossier qui vous sera communiqué.

6. Envoyer par courrier **simple** uniquement **le chèque d'inscription**, à l'adresse suivante :

Organisation Trophée des Entreprises
AniméO
37, allée des Genêts
78280 Guyancourt

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe ou d'un concurrent.

Le nombre d'équipes est limité **aux 200 premières équipes** qui auront constitué un dossier complet. Une entreprise peut inscrire au maximum **8 équipes**, à l'exception des partenaires du Trophée des Entreprises qui bénéficient de conditions particulières.

III. Tarifs et cautions

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne saurait être effectué.

Tous les chèques sont à établir à l'ordre du Trésor Public.

Passé la date limite d'inscription (04 mai 2018), l'acceptation des équipes se fera en fonction de la place disponible et à l'appréciation du responsable de l'organisation. Le tarif appliqué est celui de 110 € par équipe.

a) Les tarifs

Les tarifs indiqués comprennent le repas du jeudi soir pour les participants.

| INSCRIPTIONS PAR EQUIPE | |
|---|-------|
| Du 2 avril au 15 avril 2018 (minuit) : inscriptions réservées EXCLUSIVEMENT aux entreprises de SQY | 80 € |
| Du 16 avril au 04 mai 2018 (minuit) : ouverture des inscriptions à toutes les entreprises. | 110 € |

| LOCATION VELO PAR EQUIPE | |
|---------------------------------------|------|
| VTT + casque (1 seul vélo par équipe) | 10 € |

* : date de l'inscription Internet faisant foi

b) Les cautions

Les cautions seront à fournir sous forme de chèque à l'ordre du Trésor Public **le jour du retrait des dossards** (30 mai) et de manière séparée en cas de location de VTT (Un chèque pour la puce + un chèque pour le VTT si location).

Cauton obligatoire : 50 € pour la puce électronique qui contribue au chronométrage du raid (une puce par équipe)

Cauton facultative : 150 €, en cas de location d'un vélo.

| Cautions | |
|-------------------|-------|
| Vélo | 150 € |
| Puce électronique | 50 € |

Les cautions seront remises à l'issue des épreuves contre restitution du matériel. En cas de non restitution ou forte dégradation, elles seront encaissées le temps que le participant s'acquitte des sommes dues auprès des prestataires retenus par l'organisateur pour le chronométrage et pour la location des vélos.

La caution sera restituée dès lors que le préjudice sera réglé.

IV. Retrait des dossards et dépôt des vélos:

Le retrait des dossards aura lieu UNIQUEMENT le mercredi 30 mai 2018 entre 18h et 21h au restaurant « Les Alizés ».

Accès depuis l'entrée Nord de l'île de Loisirs (Porte de la Digue) à partir de la Place de la Paix Céleste à Montigny-le-Bretonneux (voir accès sur le site internet).

Attention : Le dépôt du VTT de l'équipe doit se faire au même moment. Pas de dépôt le jour du raid.

Pour les équipes ayant loué un VTT, l'affectation du vélo se fera à ce moment-là (mise en place de l'étiquette dossard sur le VTT)

V. Déroulé des épreuves

Une feuille de route vous sera remise au moment du retrait des dossards. Elle comprendra le déroulé du raid, les détails techniques des épreuves et les règles à respecter par tous les participants afin d'être classés. Les informations figurant dans la feuille de route feront référence en cas de contestation.

Les participants sont sous l'autorité de l'encadrement. Ils doivent écouter et appliquer toutes les consignes qui leur sont données.

Déroulé de la journée :

- **16h-17h** : retrait puce de chrono (parvis Vélodrome)
- **17h00** : brief d'avant course
- **17h20** : échauffement en musique (parvis Vélodrome)
- **17h30 à 17h45** : départ **en 4 vagues successives** (Parvis)
- **18h45 - 19h30** : les arrivées (aire centrale du Vélodrome)
- **20h15** : remise des prix (aire centrale)
- **20h45** : cocktail + repas (aire centrale)
- **21h30 - 23h30** : soirée dansante (aire centrale)

Les épreuves :

Les participants devront veiller avant le départ à ce que le premier relayeur prenne bien le dossard comportant la mention « relayeur 1 », le second relayeur la mention « relayeur 2 » et le dernier relayeur la mention « relayeur 3 ». Aucune permutation une fois le départ donné ne sera acceptée sous peine de disqualification.

Le départ sera donné en 4 vagues successives, départ toutes les 5 minutes. En fonction de son dossard, se positionner dans le sas correspondant.

Dossard 1 à 50 : SAS 1

Dossard 51 à 100 : SAS 2

Dossard 101 à 150 : SAS 3

Dossard 151 à 200 : SAS 4

a) La course à pied

Les 3 membres de l'équipe ne sont pas obligés de rester groupés pendant l'épreuve de course à pied. En revanche, ils ne pourront prendre le départ de la course d'orientation si l'équipe n'est pas au complet au moment du pointage de départ. Des contrôleurs seront présents sur le parcours afin de vérifier que les participants respectent bien l'itinéraire balisé.

b) La course d'orientation (CO) + épreuve surprise de golf

Au départ de la CO, chaque équipe doit récupérer la carte correspondant à son numéro de dossard. Attention, **toutes les cartes ne sont pas identiques** au niveau de la position des balises mais les circuits sont de niveaux et de distances équivalentes.

Il est indispensable de bien prendre connaissance **de toutes les informations inscrites sur la carte et au dos.**

Afin de justifier chaque balise trouvée, les équipes devront les pointer dans l'ordre de leur choix grâce à la puce électronique. Les membres d'une même équipe **doivent toujours rester groupés.**

Des contrôleurs seront sur le parcours et pourront contraindre les équipes à être au complet avant de pointer. Chaque balise non trouvée entraîne pour l'équipe une pénalité de 10 minutes. Il est strictement interdit de déplacer ou de cacher les balises.

Attention : durant l'épreuve de CO, vous devrez également vous rendre, l'équipe au complet, sur l'épreuve de golf signalée sur la carte. Seul, l'un des trois coéquipiers participera et aura la possibilité de faire gagner son équipe, 10 minutes de bonus sont à gagner. En revanche, 10 minutes de pénalité seront décomptées aux équipes qui n'effectueront pas l'épreuve.

c) Le radeau

Le port du gilet de sauvetage et des chaussures est obligatoire durant tout le déroulement de cette épreuve nautique. De plus, Il est strictement **interdit de descendre du radeau pendant la traversée.**

L'organisation sur le radeau est libre, de même que la façon de pagayer. Il est autorisé de scinder une pagaie en 2.

d) Le relais VTT

Chaque membre de l'équipe effectue à tour de rôle une boucle dans l'ordre de son dossard (relayeur 1, relayeur 2, relayeur 3).

Des contrôleurs seront présents sur le parcours afin de vérifier que les participants respectent bien l'itinéraire balisé. Le passage du témoin (puce électronique) doit se faire dans la zone de relais.

ATTENTION : il est impératif que le relayeur 1 ait la puce de chronométrage au moment de prendre le départ de son relais.

Il est interdit de monter à vélo dans la zone de relais. Le port du casque est obligatoire pendant toute la durée du relais. La jugulaire du casque doit être serrée de la prise du vélo jusqu'à son passage à l'équipier suivant. Les relayeurs ayant terminés leur relais VTT doivent attendre le troisième relayeur dans la « zone d'attente ».

Il est conseillé d'avoir un casque par personne.

Plus aucun passage de relais ne sera possible à partir de : « Heure de départ + 2h » => soit 19h30 pour les équipes de la 1ère vague de départ.

15 minutes de pénalité par relais manquant.

e) Bike and Run : BARRIERE HORAIRE : prendre le départ au plus tard à « H départ+2h »

Effectuer le parcours jusqu'au Vélodrome en suivant le balisage : 2 qui courent, 1 qui pédale. L'équipe doit rester groupée (au maximum, 3 mètres d'écart) pendant toute la durée de l'épreuve.

Déposer le VTT dans le parc à vélo dédié. Pointage final sous l'arche d'arrivée au niveau de l'aire centrale du Vélodrome.

VI. Chronométrage

Le chronométrage se fera par l'intermédiaire d'une puce électronique permettant de pointer des balises. Elle se fixe à un doigt.

La puce est à récupérer le jour de l'épreuve entre 16h et 17h à l'accueil du TDE (parvis du Vélodrome) et à restituer à l'issue des épreuves à la tente chronométrage (aire centrale).

L'utilisation de la puce électronique est impérative pour être chronométré et être autorisé à prendre le départ. Les puces personnelles ne seront pas autorisées afin d'éviter toute erreur de chronométrage.

VII. Règles de conduite

Pour tout concurrent, le fait de s'inscrire au Trophée des Entreprises implique qu'il connaît le règlement, qu'il en accepte tous les termes et s'engage à les respecter.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de non-respect de celui-ci.

Les concurrents sont tenus de respecter toutes les consignes données par les organisateurs. Celles-ci sont prioritaires sur les indications données sur la feuille de course.

Les concurrents doivent se comporter correctement en toutes circonstances, y compris en dehors des épreuves. Les raids multisports sont des épreuves respectueuses de

l'environnement. Les concurrents doivent veiller à ne pas laisser de débris après leur passage. Les équipes doivent défendre sportivement leurs chances. L'entente frauduleuse en course entre équipes est interdite.

Il est **STRICTEMENT INTERDIT** pendant le raid d'utiliser son portable pour suivre la géolocalisation des équipes sous peine de disqualification.

Tout abandon disqualifie l'équipe.

VIII. Classements

Les 3 premières équipes de chaque catégorie seront récompensées :

- Homme
- Femme
- Mixte

IX. Matériel

Attention : en raison du plan vigipirate, les sacs à dos ne seront pas autorisés durant la course.

Obligatoire et non fourni par l'organisation

- Une **montre** pour respecter la barrière horaire.
- Un **seul et unique** VTT* par équipe+ casque à coque rigide NF EN 1078.

*Possibilité de louer un VTT+ casque auprès de l'organisation au moment de l'inscription. À réserver et à payer impérativement à l'inscription. Aucun remboursement possible en cas d'annulation.

Attention, il est néanmoins recommandé de venir avec son propre casque à vélo (1 par personne).

Il est conseillé de prévoir une tenue complète de rechange, ainsi qu'une paire de chaussures et chaussettes. Des douches et des vestiaires seront à votre disposition au Vélodrome National.

X. Conditions d'annulation

Une fois l'inscription validée, aucun remboursement ne pourra être effectué sauf en cas d'annulation du raid par l'organisateur.

XI. Droit d'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises tout au long de l'évènement (épreuves, remise des prix, animations) sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les concurrents autorisent l'organisation à retransmettre en direct sur les réseaux sociaux des vidéos de l'évènement sur lesquelles ils pourraient apparaître.

XII. Protection des données personnelles

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation au Trophée des Entreprises. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la société, qui traite les inscriptions (AniméO) et à l'organisateur (Saint-Quentin-en-Yvelines). Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à :

AniméO
37, allée des Genêts
78280 Guyancourt

Saint-Quentin-en-Yvelines
Direction des sports
1, rue E. Hénaff. 78190 Trappes
tde@sqy.fr
